

Elections de membres du Conseil d'administration
Avis d'Appel à candidature

Chers adhérents,

Le mandat de membres du Conseil d'administration de l'ASPDSP arrivera à terme lors de l'Assemblée générale 2025 de notre Association. En conséquence, au cours de celle-ci, nous procéderons à des élections.

Etre administrateur signifie s'impliquer activement dans la vie de l'Association, participer avec assiduité et diligence aux travaux et exercer ses missions au profit de l'ensemble des adhérents.

Les membres du Conseil d'administration sont élus pour 6 ans. Ils remplissent des conditions d'honorabilité ainsi que de professionnalisme. Ils agissent dans le respect de l'intérêt social. A cette fin, ils s'engagent notamment à respecter le Code de Déontologie de l'Association.

Les adhérents de l'Association peuvent demander un formulaire d'acte de candidature en écrivant au siège social de l'Association à l'adresse suivante :

ASPDSP
86 rue Saint Lazare – CS 10020 – 75320 PARIS cedex 09

Celui-ci, dûment rempli et complété des pièces demandées, devra être accompagné d'une lettre de motivation et sera à adresser au Président de l'Association au plus tard **le 31 décembre 2024**.